Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_039-DE

Morlaix Communauté
Séance du lundi 9 février 2026
Délibération D26-039

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni en salle Armor de l'espace du Roudour à Saint-Martin-des-Champs, sous la présidence de de Monsieur Jean-Paul Vermot, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 27 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 51
Nombre de membres titulaires présents : 42
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de représentations : 0
Nombre de votants : 47

Secrétaire de séance : Valérie Scattolin

Étaient présents : **Carantec** : Nicole Ségalen-Hamon, Alban Le Roux **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** Jean-Marc Le Berr **Lannéanou** : Hervé Saint-Jalm **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Jean-René Péron **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Yvon Laurans, Laëtitia Abily, David Guyomar, Nathalie Barnet, André Laurent, Jean-Charles Pouliquen, Marie Gallouédec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Nolwenn Malengreau **Plouégat-Guerrand** : Renaud de Clermont-Tonnerre **Plouégat-Moysan** : François Girotto **Plouézoc'h** : Brigitte Mel **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Hervé Le Ruz **Plougonven** : Bernadette Auffret, Jean Laurent Hamon **Plouigneau** : Joëlle Huon, Roger Héré, Odette Colas **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Monique Nedellec **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Martine Gireault, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas à Jean-Marc Le Berr **Locquirec** : Gwénolé Guyomarc'h à Pierre Le Goff **Morlaix** : Sabine Duval-Arnould à Jean-Charles Pouliquen ; **Plourin-lès-Morlaix** : Morgane Bicrel à Guy Pennec **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski à Aude Goarnisson

Était représenté : /

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Guerlesquin :** Eric Cloarec **Locquénolé** : Francis Lebrault **Plouigneau** : Johny Delépine.

Signature d'un bail professionnel pour la location de bureaux sis 1-3 rue Maurice Le Luc à Morlaix

Projet de territoire Trajectoire 2030
Orientation stratégique n°1 "Répondre aux besoins en logements dans leur diversité" et n°4 "Assurer des services du quotidien de qualité"

Rapporteur : Christophe Micheau

Le Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) est un dispositif déployé pour accompagner gratuitement les ménages dans leurs projets de rénovation énergétique, d'adaptation du logement et d'amélioration de l'habitat. Ce service s'inscrit dans le cadre du Pacte Territorial France Rénov', lancé au 1er janvier 2025.

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_039-DE

Une convention SPRH a été signée entre Morlaix Communauté et HEOL, l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Morlaix, pour la période 2025 – 2029, encadrant les missions des politiques publiques liées à l'habitat entre les parties.

Dans le cadre des objectifs du Pacte territorial France Rénov', Morlaix Communauté a décidé d'intégrer cette compétence au sein de son service Habitat et d'assurer désormais l'animation de l'Espace Conseil France Rénov' (ECFR), auparavant géré par l'association HEOL. Afin de garantir la continuité et la qualité du service, une nouvelle équipe a été recrutée, composée de deux conseillers et de deux techniciens.
La configuration des locaux actuels au siège de la collectivité ne permet pas d'accueillir l'ensemble des agents du service dans des conditions optimales d'exercice de leurs missions, ni de regrouper les partenaires locaux de l'habitat afin de constituer un guichet unique de conseil à la rénovation des logements sur le territoire de Morlaix Communauté.
Il est donc proposé de procéder à la location de bureaux situés 1-3, rue Maurice Le Luc à Morlaix. Ces locaux remplissent les conditions pour un accueil du public notamment accueil PMR et sont situés à proximité d'un parking public.

Il est envisagé de conclure un bail professionnel selon les clauses principales suivantes :

- Désignation du bien : local professionnel portant les trois lots n° 1 des trois bâtiments en copropriété, et d'une surface utile d'environ 324,79 m² ;
- Usage du bien : bureaux ;
- Durée : 6 ans à compter du 10 février 2026 ;
- Loyer mensuel : 2 650 € ;
- Dépôt de garantie : un mois de loyer soit 2 650 € ;
- Des travaux d'aménagement du local seront réalisés par Morlaix Communauté à l'entrée dans les lieux.
- Sous-location aux partenaires autorisée.

Vu la délibération 2024-06 du Conseil d'Administration du 13 mars 2024 de l'ANAH, relative à la mise en œuvre du Pacte Territorial France Rénov' ;

Vu la convention SRPH entre Morlaix Communauté et HEOL signée en date du 10/04/2025 ;

Vu la convention de Pacte territorial France Rénov' entre Morlaix Communauté et l'ANAH signée en date du 25/07/2025 ;

Vu la loi n° 86-1290 du 13 décembre 1986, et notamment son article 57 A ;

Vu l'avis du Directeur Départemental des Finances Publiques du Finistère en date du 30/09/2025 référencé 2025-29151-56183 ;

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement-Habitat-Mobilités-Mer et littoral du 19 janvier 2026 ;

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver la prise en location du lot n° 1, situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis 1-3, rue Maurice Le Luc à Morlaix, cadastré section AR n° 5, 6 et 7, pour une durée de six (6) ans à compter du 10 février 2026, aux conditions susvisées, et destiné à un usage professionnel pour les besoins du service Habitat de la collectivité,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer le bail et ses annexes ainsi que tous les documents qui s'y rapporteront.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance,
Valérie Scattolin

Le Président,
Jean-Paul Vermot

MORLAIX Communauté